

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 164

Artikel: L'éducation permanente dans le Jura : deux réalisations
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation permanente dans le Jura: deux réalisations

140 000 habitants
145 communes

Quelques « villes » dont la plus grande n'a aujourd'hui que 12 000 habitants. Une absence de concentration démographique et une urbanisation relativement faible qui posent pas mal de problèmes aux responsables politiques, aux milieux industriels et aux associations culturelles.

« Une région rurale »... et pourtant !

On affirme que l'animation socio-culturelle est un fait urbain. S'il fallait que ceci soit une règle, peut-être le Jura serait-il alors l'exception qui la confirme. La tension politique régnant dans le Jura explique-t-elle cela ?

Est-ce plutôt ce que d'aucuns appellent, non sans quelque prétention, le « génie régional » (l'« âme du pays » des patriotes) et dont on retrouverait plusieurs « produits » dans l'histoire de cette région. Laissons aux spécialistes le soin d'étudier le phénomène, d'en rechercher les causes et attachons-nous plus modestement à en examiner les effets. Il n'est pas dans notre propos de dresser l'inventaire de toutes les activités politiques, culturelles, voire économiques qui pourraient illustrer notre « théorie ». Contentons-nous de nous pencher sur deux associations originales, exemplaires à bien des égards et qui sont en fait deux manières de concevoir l'animation culturelle. Deux styles aussi dont le point commun essentiel réside dans le fait que ces associations représentent les principaux piliers du Centre culturel jurassien actuellement encore à l'étude.

L'Université populaire jurassienne

Fondée en 1957 à Delémont par la « Société jurassienne d'émulation » (association culturelle), avec l'appui de l'« Association des intérêts du Jura » (ADJ, chambre du commerce du Jura) et de « Pro-Jura » (association à vocation touristique), l'« Université populaire jurassienne » a une structure décentralisée, elle est en effet constituée de 9 sections régionales qui étendent leur action sur l'ensemble

du Jura (7 districts, y compris le district alémanique de Laufon). Si l'histoire de l'Université populaire est relativement courte, elle est certainement éloquent. A la fin de la première saison 1957-1958, on pouvait enregistrer 30 cours donnés dans 8 localités, pour 1165 auditeurs.

En 1965, 60 cours dans 35 localités avec 2289 auditeurs.

En 1970, 149 cours dans 57 localités, avec 3747 auditeurs.

Relevons encore dans le rapport d'activité 1970-1971, quelques données intéressantes et particulièrement significatives.

9 % d'agriculteurs

24 % d'ouvriers

23 % d'employés

13 % d'industriels, techniciens et artisans

16 % de professions libérales

15 % d'étudiants et d'apprentis

et quant aux classes d'âge :

33,6 % d'auditeurs de moins de vingt-cinq ans

58,4 % de moins de trente-cinq ans !

et seulement 1,4 % de plus de soixante-cinq ans.

Ces chiffres donnent déjà, par eux-mêmes, une certaine image de l'institution. Ils justifient la satisfaction, voire la fierté de ces responsables. Si à travers ces données transparaît le problème du « troisième âge » dont il faudra se préoccuper, on peut souligner l'impact de l'Université populaire jurassienne chez les jeunes et auprès des catégories socio-professionnelles, ouvriers et agriculteurs, que l'on considère,... ailleurs, comme le non-public. Nous croyons pouvoir attribuer cette réussite au fait que l'Université populaire jurassienne a, dès le début, refusé d'appliquer servilement une méthode et d'exploiter une formule toute faite. Consciente de sa responsabilité culturelle, l'Université populaire, au contraire, s'est constamment remise en question. Redéfinissant sans cesse ses intentions, analysant de manière critique son action, adaptant si possible toujours ses méthodes et ses contenus aux objectifs visés, elle a au cours de ces quelque quatorze an-

nées d'existence non seulement élargi quantitativement son audience, mais a, du même coup de manière déterminante, amélioré qualitativement ses prestations. Partis, au début, avec l'intention d'organiser dans le Jura des cycles de conférences, les responsables se rendent compte, très vite, de l'impossibilité de fonder une véritable action culturelle populaire sur des cours ex-cathedra, donnés dans les seules localités principales. De cette constatation découle un premier choix important, la volonté de décentraliser l'activité, en offrant des services et en assurant une présence grâce aux animateurs locaux bénévoles, jusque dans les petites agglomérations de quelques centaines d'habitants à peine. D'où encore la mise sur pied de cours pratiques de plus en plus nombreux liés étroitement à la vie quotidienne et tentant d'assurer l'épanouissement de l'individu dans tous les aspects de sa personne, éthique, économique, culturelle et politique par le refus de maintenir séparées formation professionnelle, formation générale et formation culturelle. Estimant, à juste titre, pouvoir être la charnière entre l'action culturelle proprement dite et la formation professionnelle, l'Université populaire jurassienne a, depuis 1969, franchi une nouvelle étape de son développement et s'est engagée résolument dans la voie de l'éducation permanente. En accord avec toutes les organisations culturelles et professionnelles ouvertes à la collaboration, l'Université populaire jurassienne entend assumer un rôle conforme à sa vocation profonde qui est la formation générale des adultes. Par l'allongement des cours, par la multiplication des stages, des cours pratiques, des séminaires, en un mot par une animation culturelle qui englobe tous les aspects de la vie, elle désire offrir aux Jurassiens un véritable programme de formation.

Le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier

Encouragés par le succès d'une quinzaine culturelle organisée en février 1970, quelques jeunes « incons-

Université de Genève: rationalisation et participation

Depuis bientôt cinq ans le problème d'une réforme des structures universitaires fait l'objet de débats plus ou moins vifs. Mais la fièvre tend à retomber et c'est dans un climat plus serein que le Grand Conseil vient d'entamer l'examen du nouveau projet de loi sur l'Université. Nouveau, car en juin 1969, un premier projet avait été déposé devant le Parlement.

Son contenu avait fait l'objet de notre analyse (DP, n° 124). Nous y relevions alors l'ambiguïté des notions d'autonomie et de participation, le déséquilibre provoqué par les nouvelles structures et le renforcement du rectorat, ainsi que l'absence de pouvoir réel pour les cellules de base, départements, sections écoles.

Le nouveau projet se situe dans la ligne générale du premier. Aucun changement notable n'est intervenu sur les points fondamentaux. Au contraire, certaines tendances qui n'étaient alors qu'esquissées se sont renforcées aujourd'hui. La transformation de l'Université passe par une phase de rationalisation, impliquant la concentration des pouvoirs et le renforcement du cloisonnement. Cette adaptation tend à rendre plus efficace le fonctionnement des structures administratives et à permettre l'élaboration et l'application d'une véritable politique universitaire définie par le rectorat (art. 73). Elle entraîne, en contre-partie, la création d'organes de participation, même si ceux-ci sont souvent vides de tout contenu.

Telle est l'économie générale d'un projet dont nous n'examinons maintenant que quelques points précis.

Autonomie. Envers qui ?

La définition de l'autonomie de l'Université conserve son ambiguïté première. Non seulement la « collaboration » entre l'Etat et l'Université au niveau du contenu de l'enseignement et de la recherche (art. 9) n'est pas clairement définie, mais le problème de l'autonomie est posé uniquement en termes de relations entre l'Université et l'Etat et non entre l'Université et le secteur privé. Or cette dernière liaison existe depuis longtemps et reçoit même un caractère officiel avec la création de la Conférence académique. Ceci nous paraît d'autant plus important qu'au sein de ce dernier organe, consultatif, le rapport des forces a été inversé entre l'ancien et le nouveau projet; dorénavant la Conférence académique comprend huit représentants de l'Université et douze personnes choisies au dehors (six nommées par le Conseil d'Etat, six élues par le Grand Conseil, art. 97). Ce renversement reflète une emprise politique de plus en plus forte; il signifie aussi le renforcement de la défense des intérêts privés. On peut dès lors se demander, dans la mesure où la Conférence académique donnera un préavis sur tous les projets universitaires, si la création de cet organe répond uniquement au souci d'établir un lien

entre l'Université et la Cité ou correspond à la volonté d'instaurer un nouveau lieu de pouvoir et d'élaboration des priorités !

Et l'une de ces priorités nouvelles pourrait par exemple être la transformation progressive de l'enseignement supérieur en un enseignement professionnel qui répondrait mieux aux exigences de l'économie. L'exposé des motifs est sur ce sujet révélateur: « L'université n'est pas exactement (!) une école professionnelle, il n'en reste pas moins qu'elle donne à la grande majorité des étudiants une formation qui prépare à l'exercice de diverses professions ». La possibilité d'introduire le contrôle continu des études (art. 66), un numerus clausus (art. 58) et même la formation pédagogique des enseignants universitaires (art. 55) peuvent être interprétées comme le début d'une série de mesures qui visent à fournir les instruments d'une telle transformation. La recherche, quant à elle, doit s'orienter vers la pratique qui, « en exigeant l'approfondissement ou une nouvelle orientation, est souvent à l'origine de découvertes fondamentales ». Si l'on ajoute à cette déclaration le fait que les activités accessoires des professeurs sont officiellement reconnues dans la mesure où elles sont « en rapport direct avec le domaine de leur enseignement et de leur recherche » (art. 25), on peut en conclure que l'actuelle inégalité de développement entre les domaines de recherches ne peut que s'aggraver dans l'avenir.

Un «nouveau» Conseil fédéral

cients » ont tenté une aventure hasardeuse : la création d'un centre de culture et de loisirs.

Leur but : créer à Saint-Imier (7000 habitants) et aux environs immédiats, une activité culturelle permanente, susciter à l'intérieur d'un vallon trop étroit de nouveaux intérêts pour des domaines trop longtemps réservés à « ceux qui savent ». Août 1970. Le Centre est né. L'organisme est simplifié à l'extrême, puisqu'il comprend un animateur rétribué, un comité de gestion de quatre membres (dont l'animateur), un comité directeur formé de représentants des milieux qui appuient financièrement le Centre.

Le budget de 30 000 francs pour une première année considérée comme période d'essai est bien étroit. Mais l'enthousiasme des animateurs est encouragé par l'accueil du public : sur 3000 questionnaires distribués concernant les cours à organiser, 1600 sont renvoyés dûment remplis. Aussi, en coordonnant l'activité des sociétés locales, et avec leur appui, le Centre peut-il mettre rapidement sur pied toute une série de manifestations et de cours qui prouvent en quelques mois sa nécessité sociale : vingt et un cours, de la gymnastique médicale au dessin artistique, un ciné-club, de nombreuses représentations théâtrales, musicales, une semaine d'amitié italo-suisse, etc....

Les réticences sont tombées. Le budget est presque doublé. Fort de l'appui de la municipalité, une commission d'étude du Centre peut donc envisager maintenant une éventuelle construction de nouveaux locaux.

La brève histoire du Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier est celle de toutes les institutions de même nature dans notre pays. Mais elle est significative des besoins qui règnent un peu partout. Gageons que les expériences réalisées dans ce premier centre-pilote permettront au Centre culturel jurassien de créer d'autres modèles et que bientôt une véritable politique culturelle s'établira entre le Jura Nord et le Jura Sud.

Participation. Pour qui ?

En ce qui concerne l'organisation de l'université, on l'a dit, la participation joue un rôle pivot. Là aussi, la représentation dans tous les conseils est modifiée : douze professeurs, six collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, six étudiants et deux membres du personnel administratif et technique (art. 77). Ce rôle d'arbitres joué par les fonctionnaires peut devenir inquiétant. D'autre part, dans la mesure où la participation des étudiants et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche reste une réalité potentielle, cette structure participationniste représente une belle façade. Façade cachant un contenu d'autant plus vide qu'en dernière analyse le Conseil de l'université joue un rôle bien modeste d'organe de délibération et ne fait que cautionner le renforcement du rectorat et la prépondérance des professeurs ordinaires de qui dépendent la presque totalité des décisions.

Enfin un silence inquiétant entoure les écoles périphériques (Ecole d'architecture, Ecole d'interprètes, Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation). Le Conseil d'Etat (sur proposition de l'université et du département de l'instruction publique) garde pleins pouvoirs en ce domaine (art. 14) alors que les facultés universitaires sont définies par le présent projet. Ce silence peut bien être annonciateur de transformations profondes qui seront alors révélatrices du lieu réel du pouvoir.

Le système fonctionne mais à condition de rester entre Suisses

L'élection du Conseil fédéral n'est pas un événement banal, même si le rite est immuable. Au cours de la deuxième semaine de la première session de la nouvelle législature, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) nomme pour quatre ans « l'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération » (art. 95 de la Constitution). Commentaire de J.-F. Aubert, dans son « Traité de droit constitutionnel » :

« Lors du renouvellement intégral du Gouvernement — et il en va de même lors de renouvellements partiels multiples — chaque siège est soumis à une élection séparée. Il n'y a donc pas une élection, en bloc, de sept personnes ; mais sept élections d'une personne. Autrement dit, ce ne sont pas des équipes qui s'affrontent, pour emporter tous les fauteuils, mais des personnes qui briguent chacun d'eux, et qui ne formeront une équipe qu'une fois qu'elles auront été élues. Ou encore : le collège gouvernemental ne se constitue pas avant l'investiture, comme dans un régime parlementaire, mais après l'élection. Ce qui signifie qu'aucun conseiller fédéral ne choisit ses compagnons, et que la solidarité qui unira le collège ne se fonde pas sur des affinités antérieures. Les élus devront s'accommoder les uns des autres. »

La stabilité du système est considérable. Jamais, sauf en 1848, le Conseil fédéral n'a été renouvelé intégralement. Au plus et seulement à deux reprises (en 1875 et en 1959), il y eut quatre sièges à repourvoir. Notre époque de changements supporte mal cette lenteur dans les mutations. Dans les semaines et les jours qui précèdent ces élections, la presse se fait volontiers l'écho d'un « malaise » ressenti dans le « public ». Comme si le fait de changer les hommes plus souvent pourrait entraîner une modification des attitudes politiques dominantes ! L'élection du Conseil fédéral n'est en effet pas un acte isolé. Elle est l'aboutissement d'un processus politique d'une part, la concrétisation du fonctionnement des institutions d'autre part.

Un demi-siècle de stabilité

Le processus politique s'explique en peu de mots : un demi-siècle de stabilité électorale et système proportionnel. Chacun des trois grands partis réunit sur son nom entre un quart et un cinquième des suffrages exprimés, que le corps électoral soit masculin ou féminin.

Le fonctionnement des institutions est quelque peu plus complexe à décrire. Le mariage de la démocratie parlementaire de 1848 avec la démocratie directe de 1874 (référendum) et de 1891 (initiative rédigée de toutes pièces) aboutit à ce qu'on appelle improprement une démocratie semi-directe, qui est en fait une démocratie référendaire.

Ce qui était une arme coûteuse et peu maniable (le référendum) est devenu d'un emploi plus aisé à mesure que la force des associations économiques s'est affirmée (sanctionnée par les « articles économiques » de la Constitution en 1947), que leurs ressources financières et leur champ d'activité ont augmenté et que les moyens d'informations ont étendu et diversifié leurs commentaires.

Le glissement d'une forme de démocratie vers une autre s'est opéré insensiblement. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible. Trop d'exemples le prouvent : notre démocratie est référendaire ; les attitudes politiques des responsables des partis et du gouvernement, sans parler de l'administration, en sont imprégnées.

Prenez une démocratie parlementaire. Il suffit que le gouvernement, s'appuyant sur un parti ou une coalition, dispose d'une majorité arithmétique minimum (1 voix) pour que la mécanique puisse fonctionner, sans possibilité d'obstruction. Rien de tel

chez nous. Un projet majeur qui n'a pas l'accord d'un seul grand parti ou d'une association économique faitière est mort-né, souvent même avant d'arriver devant le parlement.

Un consensus très largement majoritaire

Il n'y a donc pas de réalisation possible sans un consensus très largement majoritaire, lequel nécessite que chacun y mette du sien, comme on dit, et fasse la part des choses. Sinon, la machine est bloquée. Cela vaut évidemment aussi au plus haut niveau de l'Etat, où se dessinent les orientations et se prennent les décisions préalables.

Dans ce sens, il est juste de dire que le Conseil fédéral n'est pas un gouvernement de coalition. Pour compléter Aubert, il faudrait dire que non seulement les élus doivent s'accommoder les uns des autres, mais aussi que la démocratie référendaire conduit les partis et les groupes parlementaires à en faire autant.

Les choses étant ce qu'elles sont, il est évident que l'élection du Conseil fédéral ne peut pas comporter de surprises majeures. Les résultats du mercredi 8 décembre montrent une nouvelle fois que le système est bien huilé : processus politique et fonctionnement des institutions coïncident.

Un modernisme progressiste conservateur

A tel point d'ailleurs que le président du groupe démocrate-chrétien Kurt Furgler a dû ranger dans un tiroir son projet de programme de coalition pour permettre l'élection du candidat Kurt Furgler.

Celui-ci n'est certainement pas une mauvaise acquisition. Il est le prototype d'un modernisme progressiste conservateur. Il peut faire sienne la formule du premier ministre britannique Edward Heath : « Il faut tout changer pour préserver intact l'essentiel. » Son européanisme, du moins verbal, nous est sympathique. Davantage en tout cas que ses galons de colonel-brigadier et ses conseils d'administration. Deux mots encore du résultat de Pierre Graber. Indiscutablement, l'homme a été visé. Les allemandiques mœurs politiques préfèrent le terne, la mesure et la flatterie. Son ironie cinglante et son refus de la médiocrité ne l'ont pas aidé dans une assemblée où la première est aussi absente que la seconde est dominante.

Mais lorsque le résultat atteint de telles proportions (114 voix contre 220 à H.-P. Tschudi et 214 à E. Brugger), il prend une dimension politique. Sur le plan extérieur d'abord, ce qui n'est pas négligeable. Sur le plan intérieur aussi, ce qui est plus inquiétant.

« Il est grand temps de le remplacer »

En effet. Les échéances internationales se précipitent. Le rapprochement du Marché commun est économique. Mais il aura nécessairement des implications politiques. L'adhésion de la Suisse à l'ONU et à la convention européenne des droits de l'homme ne pourront être éternellement différés. Le poids de l'Asie augmente. La situation internationale évolue mais ne s'apaise pas. Pierre Graber symbolise bon gré mal gré l'inquiétude qui en résulte. Dans les deux derniers numéros de son journal, le leader des Républicains s'en est pris à Pierre Graber — « il est grand temps de le remplacer » — et à Kurt Furgler — « dont l'internationalisme a nettement percé ».

La proposition de la commission présidée par le chancelier Huber (réorganisation de l'administration fédérale) de rattacher la Division du Commerce au Département politique est venue à point nommé — si l'on peut dire — jeter de l'huile sur le feu : il n'en fallait pas tant pour que la droite allemandique sente la défense de ses intérêts financiers, commerciaux et industriels menacés. Elle se devait donc de défendre le radical Brugger contre les « prétentions » du socialiste Graber. Elle y est parvenue.